Rapport de l'Enquête du Maire sur l'instruction dans la famille de l'enfant

1) Conditions générales de la visite

Date: Vendredi 22 novembre 2019, de 16 h à 16h45.

Lieu : Au domicile de la famille, Route de

Information préalable : La famille avait été informée au préalable de la visite ; la date et l'heure avait été fixées en accord entre la famille et le maire.

La visite a été effectuée par M. maire de la commune

de en présence continue de l'enfant et des deux parents.

Ce rapport est établi à partir des observations qui ont pu être faites très librement sur les lieux, et des déclarations des parents, mais aussi de l'enfant qui a été régulièrement sollicité pour parler de ses activités.

2) État-civil de l'enfant et composition du foyer familial

État-civil de l'enfant : né le fils de M.

et de Mme

Le foyer familial est composé des parents et d'un seul enfant.

exerçant les fonctions d'assistante maternelle, d'autres jeunes enfants sont régulièrement présents au domicile en journée.

3) Raisons du choix des parents de l'instruction dans la famille

a été scolarisé successivement à l'Ecole puis à l'Ecole privée

Les raisons du choix des parents de poursuivre son instruction dans la famille font aujourd'hui l'objet d'une procédure judiciaire ; c'est pourquoi elles n'ont pas été abordées au cours de la visite.

4) Description du lieu où l'enfant reçoit l'instruction

L'habitation de la famille se trouve dans un lotissement récent. C'est une maison individuelle neuve entourée d'un espace privatif enclos. L'intérieur est spacieux, sain, clair, et parfaitement entretenu.

L'enfant dispose, à l'étage, d'une chambre individuelle. La plupart du temps (hors des moments de sieste de l'enfant gardé par sa mère), il peut aussi s'installer dans la seconde chambre de l'étage, qui lui sert de salle de jeux.

Pour le travail scolaire, il a dans sa chambre un bureau de bonnes dimensions, qui lui est réservé exclusivement. Il s'installe aussi, assez régulièrement, sur la table du



salon. La chambre comme le salon portent des signes d'activités scolaires (affichages sur les murs, présence de livres...)

5) Journée-type de l'enfant

La semaine, se lève vers 7 h 15 / 7 h 30 et s'endort vers 21 h 30.

Les périodes d'apprentissage sont calquées sur le calendrier scolaire. Les week-ends et périodes de vacances scolaires sont respectées et réservées au repos et à des activités ludiques. Selon les déclarations des parents et le tableau affiché dans le salon (voir ci-dessous), le travail scolaire est réparti hebdomadairement sur 8 demi-journées. Sur les quatre matinées se font le français (lecture, écriture, poésie) et le calcul, les après-midis étant consacrées prioritairement aux activités d'éveil, y compris une sensibilisation à l'anglais, tout ceci en suivant les progressions proposées dans les cours du CNED.

Parmi les activités d'éveil, les parents déclarent continuer ce qu'ils ont toujours fait avec leur fils, c'est-à-dire l'associer, autant que possible et selon ses capacités, à la cuisine, au bricolage, et à toutes les activités familiales dans la maison ou hors de la maison.

Ils reconnaissent l'intérêt que leur enfant porte à certaines activités artistiques (danse, musique) et disent favoriser ces activités autant que possible.



6) Moyens mis en œuvre

Les deux parents ont dégagé des disponibilités professionnelles qui permettent une présence très large d'au moins un des deux adultes auprès de l'enfant.

Tous deux se partagent l'accompagnement des différentes activités selon leurs compétences et préférences.

a à sa disposition:

- Du matériel pour écrire, dessiner, découper, peindre, coller ...
- Des supports documentaires : par exemple des livres, un accès à l'informatique et la télévision (toujours contrôlé par les parents et uniquement réservé à des activités ou émissions éducatives) ...
- Des objets pédagogiques divers : un écorché d'anatomie humaine sur son bureau, un tableau magnétique ...

Plusieurs fois par mois, fréquente aussi la médiathèque de où il peut trouver des ressources documentaires très importantes et variées.

Un abonnement aux cours par correspondance du CNED (niveau CP) a été souscrit et le rythme des travaux qui y sont proposés a été respecté jusqu'à ce jour.

7) Temps de socialisation

Mme et M. m'ont déclaré que participe à deux activités sportives régulières en club (jujitsu les lundis soir, tennis les mercredi après-midi).

En famille, il fait aussi des sorties piscine l'été, et ski l'hiver.

Par ailleurs, la famille est en train de créer des relations avec d'autres familles du secteur qui se trouvent dans la même situation qu'elle, dans le cadre d'un « groupe IEF » (Instruction en Famille).

Ces diverses activités représenteraient pour des lieux de rencontre avec d'autres enfants de son âge.

Ses parents reconnaissent cependant que n'a pas beaucoup d'amis sur son lieu d'habitation.

Il garderait en effet une distance méfiante vis-à-vis des enfants du voisinage, qui sont presque tous élèves de l'école intercommunale de ; c'est pourquoi, par exemple, il ne fréquente que très peu les espaces de jeux qui se trouvent tout près de chez lui, et se trouve rarement en relation avec d'autres enfants du village.

C'est aussi pour cette raison, pour que puisse vivre dans un quartier où il se sente à l'aise, que Mme et M. m'ont déclaré qu'ils envisagent désormais de déménager dans une autre Commune.